



Médiation acceptée mais sans résultat

Par Zozor

Bonjour.

Suite à un litige avec la Poste au sujet de l'envoi d'un pli, j'ai saisi le service client qui n'a rien voulu entendre. J'ai donc saisi le médiateur de la Poste, qui m'a donné gain de cause, et a demandé à la Poste la mise en oeuvre de ses CGV (bon d'achat), sous 1 mois. La Poste avait 15 jours pour refuser, et je n'ai pas été avisé de son refus. Or, cela fait plus d'un mois, et je n'ai rien reçu.

Ma question est donc : quels sont les recours lorsque l'autre partie accepte l'avis du médiateur mais ne le met pas en oeuvre ?

Merci !

Par calete

Bonjour,

ce que propose un médiateur n'est jamais qu'une possibilité de résolution amiable, cela n'a pas de force contraignante

cdt

Par yapasdequoi

Bonjour,
Votre envoi était-il assuré ?
Sinon, le mieux que vous pouvez espérer c'est un bon pour une lettre suivie gratuite.
Est-ce la peine de se battre pour ça ?

Par Zozor

Bonjour.

J'ai bien conscience que ce que propose le médiateur n'a pas de force contraignante. Néanmoins, je me demandais s'il n'y avait pas un recours particulier quand l'autre partie accepte mais ne met pas en oeuvre la proposition de médiation. :-)

Votre envoi était-il assuré ?
Sinon, le mieux que vous pouvez espérer c'est un bon pour une lettre suivie gratuite.
Est-ce la peine de se battre pour ça ?

J'ai fauté dans mon message : il ne s'agit pas d'un pli, mais d'un colissimo.